

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières
Herausgeber:	Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres
Band:	44 (1946)
Heft:	8
 Artikel:	De la formation du géomètre
Autor:	Richard, Jean
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-203916

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

$$\begin{aligned}
 & -\frac{1}{2} \sin \varphi \cos^2 \varphi \sin^3 k + \frac{1}{2} \operatorname{tg} \delta \cos^3 \varphi \sin^3 k = \\
 & = -\frac{1}{2} \cos^2 \varphi \sin^3 k \{\sin \varphi - \operatorname{tg} \delta \cos \varphi\} = -\frac{1}{2} \cos^2 \varphi \frac{\sin(\varphi-\delta)}{\cos \delta} \sin^3 k - \\
 & -\frac{1}{6} (\sin \varphi \sin k)^3 + \frac{1}{6} \operatorname{tg}^3 \delta \cos^3 \varphi \sin^3 k = -\frac{1}{6} \cos^3 \varphi \sin^3 k \{\operatorname{tg}^3 \varphi - \operatorname{tg}^3 \delta\}
 \end{aligned}$$

et l'équation (2.42) devient ainsi

$$\begin{aligned}
 \frac{t_I + t_{II}}{2} & = -\frac{\sin(\varphi-\delta)}{\cos \delta} \sin k \\
 (2.43) \quad & + \frac{\cos(\varphi-\delta)}{\cos \delta} \cdot v - \frac{1}{2} \cos^2 \varphi \frac{\sin(\varphi-\delta)}{\cos \delta} \sin^3 k \\
 & - \frac{1}{6} \cos^3 \varphi \{\operatorname{tg}^3 \varphi - \operatorname{tg}^3 \delta\} \sin^3 k.
 \end{aligned}$$

Cette dernière formule ne contient plus les inconnues $(c + s)$, dk et σ . La valeur numérique du paramètre v étant déterminée à l'aide de la nivelle, nous pouvons calculer la somme $(t_I + t_{II})$ et la formule (2.3) nous donne ensuite l'état cherché du chronomètre.

(A suivre.)

De la formation du Géomètre

C'est avec satisfaction que nous avons appris l'entrée en vigueur des nouvelles prescriptions du Département fédéral de Justice et Police concernant les occupations du personnel dans les mensurations cadastrales. Nous savons en outre que l'on étudie de plus près cette autre question, tout aussi sérieuse – parce que faisant partie du même problème – de la formation du personnel auxiliaire.

Il y a un autre sujet, de toute importance et de première actualité: celui de la formation du géomètre, qu'il est nécessaire plus que jamais d'étudier à nouveau et de préciser, car il conditionne notre carrière professionnelle.

Nous avons tous suivi avec plaisir l'essor de notre ancienne «Ecole d'Ing.» de l'Université de Lausanne. Nous le devons à une coordination de plusieurs efforts et à l'habileté et l'énergie de son Directeur, Monsieur le Professeur Alfred Stucky. Ce fut une grande joie pour ceux qui fréquentèrent les «auditoires» de «l'Ecole spéciale» de la rue de la Tour, de voir que Professeurs et étudiants de notre Faculté technique – tenue en estime à l'étranger – étaient enfin aussi bien considérés que les élèves de Marcellin. Nous avons une Ecole Polytechnique qui décerne maintenant un «Di-

plôme de Géomètre de l'Ecole Polytechnique de l'Université de Lausanne ». C'est évidemment plus académique qu'un « Certificat de capacité ».

Tout ceci, ce sont des cadres et des titres dont je ne voudrais pour le moins diminuer l'importance. Mais il reste encore quelque chose de très urgent à soigner: c'est l'âme de notre section de géomètres, je pense à la formation professionnelle.

Qui ne se souvient pas de ses premières journées de stage qui lui laissent ce souvenir si inconfortable d'être l'objet d'un manque de coordination entre nos écoles et nos praticiens. N'y a-t-il pas pourtant une Commission fédérale d'examen groupant des professeurs et des praticiens, des représentants d'autorités et des privés? Peut-être cette commission ne voit-elle pas les choses d'assez près, ses impressions se résumant à ce que lui présentent les candidats aux examens fédéraux à Berne.

Les candidats géomètres sont préparés dans les écoles en vue d'un examen théorique. La pratique professionnelle doit s'acquérir durant les deux ans de stage chez les géomètres du Registre foncier. Bien! Pourquoi ces deux voies ne semblent-elles pas mener au même but et suivent-elles leur tracé chacune pour elle? Pourquoi ces chapitres inachevés ou escamotés pendant les études? — « Vous apprendrez cela au cours de votre stage », dit-on. Pourquoi cette question si souvent répétée par le géomètre à son stagiaire: « Qu'apprenez-vous au cours de vos études »? Qui a tort? Qui a raison? Tout le monde, personne! Le but de ces lignes n'est pas de faire des questions personnelles, mais de mettre en évidence un état déficitaire de notre « programme général d'étude », chose qui fut particulièrement facile pendant la période de la dernière mobilisation.

Il est clair que nos écoles ne peuvent pas mâcher la paille des candidats, et aussi des géomètres qui engagent des stagiaires.

Un autre point à considérer est la situation parfois difficile d'un géomètre qui reçoit un stagiaire moins instruit « pratiquement » que ses meilleurs techniciens. Les cas sont évidemment différents. Certains géomètres sont victimes de la situation des affaires; (affaires privées ou... adjudications qui prennent trop souvent le chemin des mêmes bureaux, ce qui, malheureusement, se produit dans plusieurs cantons). D'autres géomètres semblent oublier aussi que leurs stagiaires sont « candidats » au diplôme qu'ils ont eu le bonheur d'acquérir, grâce à l'esprit de compréhension de leur vieux patron!

Je ne veux pas faire ici un programme d'étude. Je me contente de soulever la question. Mais il me semble qu'avec des cours, des exercices et des campagnes mieux compris, plus complets — ce qui ne veut pas dire forcément plus longs! — il y a moyen d'arriver à une meilleure formation ... théorique du candidat géomètre.

*

Dans son dernier article sur l'E. P. L., Monsieur le Professeur Louis Hegg signale « la possibilité de créer à Lausanne un Diplôme d'ingénieur du génie rural et de géomètre sur des bases analogues à celles existant à l'E. P. F. à Zürich. »

C'est très bien de donner à nos étudiants romands qui n'ont pas les moyens de se rendre dans la capitale riche des bords de la Limmat la possibilité d'étudier une nouvelle branche. Mais si l'on place le problème sur le plan suisse, et non régional, il me semble que les études de géomètre ne seront bientôt considérées qu'en fonction des problèmes du génie rural. Loin de moi l'idée de diminuer en quoi que ce soit l'importance de nos améliorations foncières dont les entreprises ont été menées à chef avec des succès plus ou moins grands, que les auteurs soient géomètres ou ingénieurs ruraux. (Je ne voudrais pas blesser un ou deux ingénieurs ruraux qui placent les questions de titres au-dessus des capacités réelles.)

Que l'on donne aux futurs géomètres la possibilité d'exécuter en toute connaissance de cause l'ensemble des travaux du génie rural, très bien. (Peut-être faudrait-il ajouter des cours de psychologie!). Mais afin que l'équilibre ne soit pas rompu, il me semble qu'il faut donner aux futurs géomètres la possibilité de se développer complètement dans un autre domaine qui ne manque pas d'importance. Je pense à toutes les branches qui doivent nous permettre de résoudre des problèmes de grande précision, travaux d'expertises divers (en mensuration, naturellement), travaux géodésiques, travaux topographiques et tous les travaux de mensuration qui se présentent dans les zones urbaines, entre autres.

Cela n'est pas indispensable à tous les géomètres, suivant le rayon de leur activité, mais c'est un bagage que j'estime nécessaire de mettre à disposition des étudiants géomètres, tout autant que celui des études rurales. Cette autre branche portant principalement sur les «mensurations» permettrait à l'étudiant d'acquérir un titre d'ingénieur-géomètre.

L'E. P. F. forme des «Vermessungsingenieure». Si l'E. P. L. décide de mettre sur pied un programme d'étude du génie rural, elle doit, me semble-t-il, développer en même temps les études de mensurations.

J'entends une objection: notre politique économique nous oblige aujourd'hui à porter l'accent sur les problèmes ruraux. Comme le programme des mensurations dépend de l'exécution de celui des améliorations foncières qui occupera plusieurs générations, ne devons-nous pas nous contenter de former des ingénieurs ruraux?

Non! car cela signifie ne pas regarder très en avant. Sait-on de quoi demain sera fait, aujourd'hui plus que jamais? Il faut donc donner aux jeunes la possibilité de se former largement, selon leurs goûts. Cela ne leur profitera pas seulement en particulier, mais sera d'un intérêt tout aussi grand sur le plan général, à l'intérieur ou à l'extérieur de nos frontières.

*

J'espère par ces quelques considérations être la cause de futurs articles traités par des plumes plus compétentes que la mienne et qui n'auront qu'un but: celui de notre formation professionnelle pour le bien de la collectivité.